

DECLARATION DU COLLECTIF DES AVOCATS
CHARGES DE LA DEFENSE DE MONSIEUR MAMADOU
BAILO DIALLO DIT « GUIDHO FULBHE »

En son audience publique du **24 mai 2024**, le Tribunal de Première Instance de Kaloum, statuant en matière criminelle, après en avoir délibéré conformément à la loi a renvoyé **Mamadou Lamarana Guissé DIALLO, Mamoudou SOW, Mamadou Baïlo DIALLO** dit « *Guidhō Fulbhè* », **Alpha Abdoulaye DIALLO** et **Mamadou Baïlo BALDE** des fins de la poursuite pour crimes de **tentative d'attentat et complot contre la République de Guinée** non établis à leur encontre.

En conséquence, le Tribunal a ordonné leur acquittement pure et simple et renvoyer le Ministère Public à mieux se pourvoir.

Par ailleurs, **Mamadou Baïlo DIALLO** dit « *Guidhō Fulbhè* », a été déclaré coupable des faits de propagandes de nature à compromettre la sécurité publique ou occasionner des troubles graves et condamner à deux **(2)** ans d'emprisonnement dont sept assortis de sursis et une amende de deux millions de francs guinéens **(2.000.000 FG)**.

Placé sous Mandat de Dépôt depuis le 17 octobre 2022, la peine infligée à Monsieur Mamadou Baïlo DIALLO dit « *Guidhō Fulbhè* » est déjà totalement purgée et l'amende versée.

En application stricte de cette décision judiciaire, Monsieur Mamadou Baïlo DIALLO dit « *Guidhō Fulbhè* » et ses coaccusés doivent être immédiatement libérés.

Contre toute attente, après le prononcé du verdict, de **10 heures 45 minutes à 14h 30 minutes**, Monsieur Mamadou Baïlo DIALLO dit « *Guidhō Fulbhè* » et ses coaccusés ont été arbitrairement retenus dans l'enceinte du Tribunal avant d'être reconduits en prison pour des raisons inconnues.